L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
JÉRÔME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI (MATIN,) 16 NOVEMBRE 1830.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 16 novembre.

Le dernier courrier du Nord ne nous ayant apporté aucune nouvelle intéressante, soit de l'intérieur soit d'Europe, nous sommes dans un grand embarras pour remplir notre feuille de ce jour. Nous espérons que nos lecteurs voudront bien avoir égard à la circonstance dans laquelle nous nous trouvons.

On verra par un paragraphe que nous insérons plus bas, que la nouvelle des événemens de Paris n'a pas été reçue dans les Antilles avec autant d'enthousiasme qu'on nous l'avait d'abord dit; comme l'avance le *New-Haven Advertiser*, cette nouvelle ne surprendra personne, mais nous ne pensons pas que la raison de cette froideur soit précisément celle que ce journal allègue. Que la population des Antilles soit bonapartiste et voie sans y prendre aucun intérêt un changement qui ne ramène pas en France la famille de l'ex-empereur, cela est possible; mais ce que cette population n'a pu envisager *tranquillement*, c'est la réaction, ce sont les conséquences des derniers événemens, dans les Antilles. Nous n'avons pas besoin de nous expliquer autrement; vous serons assez compris par ceux qui connaissent l'opinion des chefs actuels du gouvernement français sur certaines questions.

—Nous avons publié il y a quelque temps les détails d'une révolte et d'un assassinat à bord du brick *Orbit* venant de la côte d'Afrique à New-York, d'après le rapport d'un navire de Boston qui rencontra ce brick en mer et prit à son bord deux hommes de son équipage. Par la goëlette Cicero, arrivée dans ce port, venant de St. Thomas, on apprend que l'*Orbit*, ayant toutes ses voiles déployées, est allé s'échouer sur la côte de la Trinité, et que quelques personnes ayant été à bord n'y ont pas trouvé une ame vivante. On ne donne aucun autre détail.

La farine se vendait à St. Thomas, le 5 octobre, $6, 50 le baril, l'approvisionnement étant peu considérable. En général, les affaires étaient sans activité, mais comme la récolte a été favorisée par le temps, on espérait une amélioration. *(Baltimore American.)*

—On lit dans le *Watertown-Register* :

Un fait qui n'est pas généralement connu des Américains, c'est que le libérateur de ce pays a joui du rang de Maréchal de France, sous Louis XVI, en même temps qu'il remplissait ici les devoirs de Lieutenant-Général de l'armée révolutionnaire. Il fut créé Maréchal, pour pouvoir commander à Rochambeau, qui par son rang d'ancienneté était un très-vieux général, et ne pouvait être commandé que par un maréchal de France. Au bas d'un portrait qui lui fut offert par le comte de Buchan, étaient écrits ces mots : "Au maréchal-général Washington."

—Nous avons lu dans quelques journaux, que lorsqu'on apprit à la Martinique la révolution française, le drapeau tricolore fut arboré avec enthousiasme. Nous apprenons que des lettres particulières reçues ici donnent des détails fort différents. Quand on reçut cette nouvelle, toutes les boutiques furent fermées, la foule cessa de parcourir les rues, et une tristesse générale prévalut dans toute la ville de St. Pierre. On n'arbora le drapeau tricolore qu'au bout de trois ou quatre jours, et seulement en obéissance des ordres reçus de France, sous aucune manifestation de sympathie de la part des habitants de l'île. On paraissait vouloir éviter toute conversation sur ce sujet, chacun gardait un silence qui indiquait assez son mécontentement des changemens qui avaient eu lieu. Cette nouvelle ne surprendra personne, car on sait bien que la population de l'île est zélée bonapartiste, et qu'aucun changement qui n'aurait pas pour objet de remettre sur le trône la famille de l'empereur, ne pourrait la satisfaire. Les affaires de l'île étaient, dit-on, sans aucune activité.

(New-Haven Adv.)

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 6 septembre.

Les journaux anglais sont unanimes sur le danger qui menaçait la paix de l'Europe, dans le cas où une puissance voisine dirigerait des troupes vers les provinces belges. Cette sage disposition de l'Angleterre à ne pas intervenir dans les affaires des autres peuples paraît être celle du gouvernement français.

On assure qu'il a déclaré au cabinet des Pays-Bas que si une puissance étrangère envoyait un seul régiment en Belgique, la France suivrait immédiatement cet exemple; mais que dans le cas contraire elle resterait fidèlement et sincèrement attachée au principe de la non intervention. *(Messager des Chambres.)*

PARIS, 5 septembre.

M. Odillon Barrot, préfet de la Seine, contre les mesures molles dont on se récrie depuis quelques jours, vient néanmoins de donner un excellent exemple. On attend une loi municipale; il vient de faire convoquer dans les communes rurales du département, tous les électeurs et les simples jurés, à l'effet de nommer au scrutin leurs maires et adjoints.

On parle de jeter bas les Tuileries, qui d'ailleurs menacent ruine, pour les réédifier en palais à l'usage des trois pouvoirs. Le devis qui nous paraît faible est de 8 millions.

La coalition des ouvriers imprimeurs commence à se dissoudre. Les commissaires qu'ils ont nommés dans leur assemblée d'avant-hier à la barrière du Maine, ont bien compris qu'ils s'exposaient à des peines graves, pour avoir engagé dans un écrit publié et signé par eux, les ouvriers à ne point travailler pour les imprimeurs qui se servent de presses mécaniques. C'est là un acte qui constitue la coalition et qui peut les conduire devant les tribunaux. Aussi lorsqu'on leur a fait des représentations sur leur imprudence, ont-ils répondu qu'ils croyaient n'avoir rien fait d'illégal, ayant reçu l'approbation des officiers de l'état-major de la garde nationale, présents à leur réunion. Ils ont ajouté que comme en leur démontrait le contraire, ils seraient les premiers à engager les ouvriers à retourner dans leurs ateliers. Ils ont déjà tenu parole pour les compositeurs de journaux qui emploient des mécaniques. La plupart sont venus reprendre leurs travaux.

Il ne paraît plus à craindre aujourd'hui que pareille ligue de réforme. Si les ouvriers reconnaissent leurs torts et rentrent dans le devoir, il est même vraisemblable qu'on ne donnera point de suite aux mesures que l'autorité et la justice allaient prendre contre les chefs.

Dans les circonstances où nous nous trouvons, un moment d'erreur et d'entraînement est excusable. Ceux qui en sont cause ont commis la plus grande faute, sont les officiers de l'état-major. Il ne devaient paraître ni milices des groupes que comme spectateurs, mais ils ne devait assister à aucune délibération, ni surtout y adhérer d'une façon même verbale.

TOULON, 25 août.

On a évalué dernièrement à la somme de trente-vingt millions les trésors arrivés à Alger et à Toulon. Il y a erreur de plus de moitié. Il n'est arrivé à Toulon que quarante-trois millions, sur lesquels il était dû dans ... de ces sommes ... millions ... on avait enlevé ... il restait la somme ... de la Chambre à 41 millions.

Les troupes ont commencé à quitter la route de Paris. Les trois premières charrettes sont parties de Toulon le 28 août; elles portaient chacune 450 kil. d'or, dans des caisses ... qui représente entre les trois une valeur de dix millions ... Tous les jours il partira le même nombre de charrettes chargées d'argent.—*Idem.*

NANCY, 3 septembre.

Un événement assez singulier, occasioné par la mise en liberté du général Desponois et son départ de la Rochelle, a donné lieu à des rapports tellement exagérés et tellement absurdes, que nous croyons devoir les détruire en rapportant ici les choses telles qu'elles se sont passées.

Le général Despinois, accompagné de son frère, est parti de la Rochelle le 28 août pour se rendre à Valenciennes, son pays natal, où il a ordre de se retirer.

Arrivé le soir même à Rochefort, par où il a cru devoir passer, il trouve aux barrières un poste de garde nationale qui lui demande son passeport. Le général se nomme en exhibant cette pièce. Bientôt les habitants et les ouvriers du port sont instruits que le général Despinois est dans leurs murs : la foule s'ameute contre lui, sa voiture, protégée par la garde nationale, est menée sur la grande place, et les deux voyageurs sont conduits à la mairie où les voilà pour le moment en sûreté.

La voiture, restée sur la place, est bientôt vidée, et tout ce qu'elle contenait porté à leurs propriétaires qui déclarent n'avoir plus rien à réclamer.

Pendant la nuit, la voiture est incendiée par le peuple toujours exaspéré.

Le lendemain, dimanche, le général écrit à M. le maréchal de camp qui commande à la Rochelle, pour lui faire part de sa situation. Cet officier général se rend seul et immédiatement à Rochefort, où il se concerte avec la garde nationale pour assurer la retraite de M. Despinois.

Les deux frères Despinois et M. le maréchal de camp quittent Rochefort pour retourner à la Rochelle, escortés par un détachement de la garde nationale. Arrivé dans cette dernière ville le 29 au soir, le général Despinois dîne avec son escorte : la ville de Rochefort envoie une calèche au général Despinois.

Les ordres sont donnés et exécutés à l'instant même, pour qu'un détachement de troupes en garnison à la Rochelle soit envoyé à Rochefort, où le mouvement qui a eu lieu faisait craindre que les forçats ne profitassent de la circonstance pour se révolter; les troupes prises à la Rochelle ont été remplacées par des troupes prises à Bourbon-Vendée, et les troupes prises à Bourbon-Vendée ont été remplacées par le détachement du 14e. de ligne qui est parti de Nantes avant-hier.

Le général Despinois paraît résolu à s'embarquer à la Rochelle pour un des ports de la Normandie, d'où il pourra facilement se diriger sur Valenciennes.

MELANGES.

☞ Un de nos correspondants nous adresse la pièce suivante : nous nous empressons de la publier persuadés qu'elle sera lue avec intérêt.

Les vieux Maçons

OU LA MAÇONNERIE JUSTIFIÉE.

*Epître au frère DON PEDRO BRA**.*

Du culte de Dulie, adepte encor novice,
Irai-je, cher don Pédre, affublé d'un cilice
Et supporté par un bourdon
Jusqu'à Saint-Jacques en Galice,
Chercher, mendier le pardon
D'un crime que le saint-office
Appelle l'œuvre du démon :
D'un crime affreux, dont fut complice
Le grand, l'immortel Washington :
Du crime enfin d'être maçon.
Ou bien, me traînerai-je au pays qu'on renomme
Pour ses héros anciens, pour ses *agnus* bénis,
Pour ses temples fameux, que l'orgueil a bâtis :
Pays, d'où l'éternelle Rome
Nous poursuit par ses brefs, ses malédictions
Jusqu'aux bords que nous habitons.
Ami! j'ai de l'horreur pour ce pèlerinage,
Et suis loin d'avoir en partage
D'un pèlerin l'allure et les perfections,
L'œil dévot, le benin langage
Et l'art des génuflexions.
D'autre côté, je ne puis me résoudre
A redouter ici, certains inquisiteurs
Dont plus d'une gazette alimente la foudre;
Chrétiens, dont la livrée est de mille couleurs,
Se guerroyant sans cesse et sans jamais s'absoudre
Mais se réunissant, comme persécuteurs
Des enfans du Grand Architecte.
La liberté combat, la sainteté suspecte;
Et le zèle affecté des contempteurs des lois,
L'esprit dominateur a perdu de sa voix
Depuis que la raison, dans tous les cœurs empreinte,
A soustrait l'Amérique à sa funeste atteinte,
Et que la Tolérance a reconquis ses droits.
Ils ne sont plus ces temps, à leurs vœux si prospères,
Où fanatiques, sanguinaires,
Leurs sots et cruels devanciers
Immolaient quakers et sorciers
Au Dieu que le Maçon adore,
Qu'il honore et qu'il sert par son humanité.
Qu'étaient alors ces fous? Ah! ce que sont encore
Tous faux chrétiens sans charité,
Qui, sous leur feinte austérité
Cachent le fiel qui les dévore
Et leur haine des mœurs et de la liberté.
Quand leur sainte pitié pour Morgan s'intéresse,
Leur inhumaine crainte est qu'il ne reparaisse;
Un crime, s'il existe, est utile à leurs plans.
Ils veulent isoler ces nombreux artisans,
Qui, de légalité défenseurs légitimes,
Cultivent des vertus, qu'on appelle des crimes :
C'est cette égalité qui blesse leur orgueil;
Qui, d'un piège caché signale enfin l'écueil.
Leur vaine hypocrisie, à la première épreuve,
Pensait déshériter les Enfans de la Veuve;
Et ces machinateurs, gardant pour leurs pareils,
Tous les droits du Forum, tout l'honneur des conseils,
Voulaient, qu'au dessous d'eux, une caste avilie
Servît de marche pied à l'aristocratie.
Mais le bon sens du peuple à bon droit excité
A mis un nouveau prix à la fraternité.
En vain ses ennemis, dans leur cabale sombre,
Opposent un forfait à des bienfaits sans nombre:
En vain ils vont sourire au spectacle honteux
De parjures Maçons salariés par eux;
En dépit des complots de leur haine commune,
Plus d'un Maçon encor ornera la tribune,
Plus d'un Maçon encor rappellera Clinton
Fier du tablier blanc que ceignit Washington.

Le crime est personnel, quoi qu'en dise l'exorde;
Sur ce point d'équité le monde entier s'accorde,
Et les cruels fauteurs du meurtre de Morgan
Devraient leur sang aux lois, fût-il même un brigand :
Qui cherche à les sauver?—La céleste justice,
Condamnait de Servet le terrible supplice,
A-t-elle pour punir un pouvoir assassin
Inspiré de l'horreur pour les fils de Caïn?
Quand d'un sacrilège, armant les Gomaristes,
Maurice associait à ses desseins sinistres,
Des prêtres furieux, qui de leurs tribunaux
Livraient au nom du Ciel Barnevelt aux bourreaux;
Proscrivit-on leur secte? On pleure la victime,
On maudit le tyran qu'on appelle un héros,
Mais le peuple insensé n'expie point le crime.
Du pacte maçonique, en butte à tant de traits,
Docètes Pharisiens, osez-vous les haïr?
Semblez-vous la vertu qu'avec eux les ondes
Cette fraternité qui couvre les deux mondes?
Pharisiens, tant pis pour eux, tant pis pour vous!
Tant de mortels sauvés, l'ont-ils été par vous?
Et ce vous qui lever le sang et la poussière
Qui couvrent l'ennemi qui se dit votre frère?
Ah! levez-vous, s'il s'agit du prochain,
Qui du Maçon ou vous est le Samaritain!

[illegible] la alliance.
[illegible]
Quand je promis à Hiram d'aimer bien les enfans
De la veuve, dans deux coins j'aperçus les [illegible]
Et bien que des vertus, [illegible] son [illegible],
La charité [illegible] entre dans ses mystères,
Elle n'ordonne pas de leur cœur le bien
Où loin de l'offenser l'homme obéit à Dieu.

Chez Don Pédre, crois moi, restons ce que nous sommes
Adorateurs de Dieu, consolateurs des hommes,
Défions nos rivaux, et conservons l'honneur
De frapper les premiers aux portes du malheur,
Non touchons l'un et l'autre au terme de notre être,
Trop souvent malheureux, sans mériter de l'être;
Quelquefois consolés par plus d'un souvenir
Et toujours par l'espoir d'un meilleur avenir.
Mon frère, après cela notre cœur docile
Plus fidèle à son chef qu'aux lois de l'Evangile
Pourra du temple saint nous défendre le seuil,
Du sceau réprobateur marquer notre cercueil.
MAIS! QUEL FRUIT PRODUIRA CE FANATIQUE EXEMPLE???

Quand des tyrans sacrés ont pour sépulcre un temple,
Quand Léon, Borgia, le haute de l'autel,
Dorment au même lieu qu'habite l'Eternel,
La profanation du sanctuaire auguste
Apprend-t-elle aux humains que tout Pontife est juste!
Qu'il est évangélique et peut, sans avoir tort,
Vouer tout Franc-Maçon saintement à la mort.

F.·. S. C.

(Communiqué.)

THÉATRE D'ORLÉANS.

Ouverture de dimanche.

LA DAME BLANCHE—ANGELINE.

Nous avons vu : la salle est décorée avec un goût qui fait honneur à M. Duvelle; la légèreté et la variété du coloris a égayé et embelli la scène et en dépit de quelques critiques partielles, le peintre du théâtre a droit à nos éloges.

Mme. BERDOULET est une charmante cantatrice, a une voix mélodieuse et étendue, elle réunit un jeu vif, piquant, original; Mr. LETELLIER a une belle voix dont les ressorts se déploieront de plus en plus lorsqu'il sera revenu de cette première impression de timidité naturelle à un acteur à la vue d'un public devant lequel il paraît pour la première fois. On pourrait critiquer sa prononciation, ses poses, peu en harmonie avec son rôle, sa manière de phraser sonnant. Mais n'anticipons point sur le cours des choses; un début n'est qu'une épreuve, et nous voyons dans le sien de grands sujets d'espérance.

Nous dirons de même de Mr. CURTO; il a dans la voix des cordes sonores, harmonieuses .... mais pour ses gestes.... n'en parlons pas encore, attendons.

Mme. BERDOULET a plu dans Angeline et Mme. George nous promet une soubrette agréable.

Entre les deux pièces le parterre a demandé *la Parisienne* de C. Delavigne, que Mr. LETELLIER a chanté avec ame au milieu de vifs applaudissemens. On a demandé ensuite *la Marseillaise*, pour laquelle l'orchestre n'était point préparée, je m'étonne que personne n'ait songé à *la Tricolore* de MM. Mery et Barthélemy sur l'air de la Marseillaise, chant supérieur à celui de M. C. Delavigne et qui a comme le sien le mérite de l'à propos et de la nouveauté.

En résumé chacun a été satisfait de revoir la scène dont nous avons été privés si long-temps. Et notre troupe fût elle imparfaite comme toutes choses, s'annonce sous des auspices plus favorables encore que par le passé.

Revue Théâtrale.

(N°. 1.)

Le public de la Nouvelle-Orléans après une longue attente a vu avec un vif plaisir, l'arrivée en cette ville de la troupe qui doit, pendant toute la saison, lui procurer des délassemens agréables et variés.

Le Théâtre d'Orléans s'est ouvert dimanche dernier par une représentation de la Dame Blanche, suivie d'Angeline ou la Champenoise; et dans ces deux pièces quelques acteurs nouveaux ont fait leur début devant une foule nombreuse, et impatiente de jouir de tous les charmes d'un spectacle aussi choisi.

Avant de parler des acteurs, nous devons nous arrêter un moment pour rendre un juste tribut d'éloges au Directeur du Théâtre et le remercier de toutes les peines et fatigues qu'il s'est données pour rendre sa troupe aussi complète que possible. Nous le remercierons en particulier d'avoir replacé à son orchestre un artiste dont le talent est avantageusement connu à la Nouvelle-Orléans, et qui le premier dans cette ville, si je ne me trompe, nous a fait goûter tous les charmes qu'acquiert une belle musique quant elle est rendue par un instrument aussi beau que le cor.

Nous devons aussi des éloges au peintre du théâtre dont le pinceau a été tellement admiré dans les décorations de *Marie*, de la *Dame du Lac* et de *l'Espionne Russe*.

Les décors de la salle, sont d'une beauté et d'un goût qui laissent bien peu de chose à desirer, et ce que l'on ne saurait manquer que d'admirer dans cet artiste habile, c'est la rapidité étonnante avec laquelle il a exécuté à la satisfaction générale, un ouvrage qui demandait un temps plus considérable.

M. Letellier, *Elèvin* du théâtre, a débuté par le rôle de George dans la Dame Blanche. Il joint au charme d'une voix agréable celui d'une diction claire et distincte, premier mérite d'un chanteur. Il a fait le plus grand plaisir dans le morceau *"Viens Gentille Dame,"* et il a électrisé tous les cœurs vraiment français, dans la belle cantate de la Parisienne, de Casimir Delavigne. Nous ne dirons rien de lui comme comédien; nous avons besoin pour ne pas peut-être paraître injuste, de le revoir dans quelques autres rôles.

Mr. Curto—Nous ne savons pas encore quel est son genre d'emploi; mais nous prévoyons qu'il est de l'étoffe dont on fait les bons *Martins*. Il a la voix belle, une bonne méthode, beaucoup de goût : on le dit excellent musicien. Il a un physique avantageux, mais il paraît ne pas avoir une grande habitude de la scène—espérons toutefois qu'il se formera et qu'il fera tous ses efforts pour ne pas démentir l'opinion favorable que nous portons de lui par anticipation.

Le petit bout de rôle dans lequel a paru la *seconde Dugazon*, et dans lequel elle a cependant fait plaisir, ne nous permet pas d'émettre encore aucune opinion à son égard.

Mme. Berdoulet—Répétons avec le Courrier des Etats-Unis, et répétons le avec la certitude de n'être pas démenti par aucun de ceux qui ont assisté à la première représentation donnée au Théâtre d'Orléans, *"les honneurs de la soirée ont été pour Mme. Berdoulet."* Quelle aisance dans son maintien, quelle variété dans le jeu de sa physionomie, quelle coquetterie quant elle est *Rosalba*—quelle gaucherie, mais qu'elle sensibilité quand elle est *Angeline*; quelle finesse d'esprit quant elle est l'une et l'autre à la fois..... Mais silence me dit-on déjà; cachez ménager vos éloges; vous gâterez cette charmante actrice si vous lui prodiguez trop de louanges. Non messieurs, ne craignez rien : il en est de vrai talent comme de la divinité, et l'encens que l'on brûle au pied des autels n'a jamais énervé les Dieux.

UN COIN DU PARTERRE.

ENCORE UN BRAVE DE MORT!

La bâtive capitaine Dominique You a servi sous trois drapeaux : la nature; ce d'[illegible] [illegible] ses services qu'il a rendus [illegible] de l'injuste invasion des Anglais en 1814. [illegible] eurent un nom à jamais [illegible] dans les fastes Louisianaises. [illegible] dard également cher à la Louisiane. [illegible] ment avaient vu briller [illegible] dans le cœur d'un vieux dont les [illegible] [illegible] pour défendre les rives du Mississipi. Tous [illegible] du capitaine Dominique You, qui mer [illegible] sur terre, n'ont consacrée à la défense de [illegible] pays natal ou de la liberté de sa patrie adoptive.

La Légion entière a pris les armes pour rendre les honneurs militaires, et une foule immense de citoyens de toute âge et de toutes conditions a accompagné son corps jusqu'à sa dernière demeure. Que la terre lui soit légère! [illegible] l'exemple d'une vie aussi honorable n'[illegible] perdus pour nos jeunes citoyens!

ARRIVÉE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPEDIÉS

Brick Moscow, Foster, Boston, Lincoln et Green.

ARRIVÉS.

Bateau à vapeur Coosa, Ogden, du Bayou Sarah, avec 171 balles coton à J. Linton, 103 J. White, 25 à Cooper, Caruthers & co. 20 à Gaines, Rivards & co. 21 à Maurin et O'Dwyer, 18 à J Le Carpentier, 126 à Williams et Fox, 52 à J Hagan & co. 39 à Reynolds, Byrne & co. 10 à ordre—31 passagers.

Marque Cyrus Butler, Moran, de New-York, avec des troupes des E. U.

Goël. Select, Coddiklin, d'Apalachicola—lest.

Goël. Commerce, Evans, do. do.

Goël. Trader, de Pensacole, do.

Bateau à vapeur Pauchautas, Strong, du Bayou Sarah, avec 244 balles coton à Reynolds, Byrne & co.; 47 do à M White, 129 do. à J Simpson, 75 do. à J Hagan, 60 do. à T G et M Lee, 57 do. à N et J Bick, 43 do. à Cooper, Caruthers & co. 33 do. à A Fisk & co. 32 do. à Blanché et Courcelle, 24 do. à N Cox, 20 do. à F Strong, 20 do. à Palmer, Smith & co. 2 do. à ordre, 50 tts sucre à J Chastant.

Arrivés au Bassin.

Goël. Ethelwin, Baker, en 2 jours de Pensacole, avec 20,000 briques à Blanc. Laissé à Pensacole les navires des E. U. Erie, capit. Rousseau, et le Peacock, ainsi que les goëlettes Porpoise et Shark.

Théâtre d'Orléans.

Mardi, 16 Novembre 1830.

LA FIANCÉE,

Opéra en 3 actes, paroles de Scribe, musique d'Auber, dans lequel M. Letellier jouera le rôle de Fritz et Mme. Berdoulet celui d'Henriette.—*Suivi de*

MAISON A VENDRE,

Opéra en un acte, paroles de Duval, musique de Daleyrac.

En attendant—Le Comte Ory, opéra en 2 actes, de l'Académie Nationale de musique de Paris, musique de Rossini.

EN débarquement du navire Henry-Astor, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés, 5 balles COUVERTURES de 3 points.
16 nov. THEODORE NICOLET & co.

A VENDRE au No. 30, rue de la Levée, 150 caisses Sucre brut de la Havane, ayant droit à la remise des droits. Aussi, en débarquement du Cyrus-Butler, 1 boucaut Whisky d'Irlande, 2 caisses Fusils de munition des E.U.
16 nov. THOMPSON & GRANT.

MADAME MONROSE, rue de Chartres, No. 88, a reçu par le navire Aspasia, de Nantes, un assortiment complet d'habillements d'enfants, qu'elle offre à vendre,
Habit Polonais brodés,
Do. Grecs do.
Ainsi qu'un joli assortiment de Manteaux de drap pour Dames &c. et autres objets de goût et de fantaisie. 16 nov.

$10 DE RÉCOMPENSE.

SERONT délivrés pour l'arrestation du mulâtre américain nommé *Tomby*, âgé d'environ 35 ans, petite taille, grande bouche, grosses lèvres, il se fait appeler Dickson, et se tient au faubourg Ste. Marie, où on le va souvent. Les capitaines de navires et autres personnes sont priées de ne point employer le dit mulâtre, et celui qui le recèlera, sera poursuivi selon toute la rigueur des lois.
16 nov. C. LEMAITRE.

AVIS—Les contribuables de la Paroisse d'Orléans, qui doivent des taxes d'Etat pour l'année 1829, sont prévenus d'avoir à payer, au bureau du Trésorier, d'ici au 1er. décembre prochain; faute de quoi leurs comptes seront remis au Shérif pour en poursuivre le recouvrement conformément à la loi.
15 nov—6. F. GARDERE, Trésorier.

REÇU par le navire Bolivar, et à vendre au magasin de A. SENECAL, rue de Chartres, No. 145.
Draps et Cassimir (noir et bleu) superfins de Sedan. Dito de Billard.
Lampes diverses, Queues et Billes de billard, Veilleuses. Linge de table uni et ouvré.
Toile à drap et Bretagnes; Soie et Cordonnet pour tailleurs.
Parfumeries, Gants en peau et en soie.
Bas et demi Bas soie et filoselle.
Fleurs artificielles et Rubans à chapeaux.
Porcelaine et Verrerie, Balais en crins.
Fusils de chasse à pistons et à pierres 2 canons.
Liqueurs surfines, Vin de Bourgogne mousseux, dito Chambertin, dito Champagne.
15 nov.—6f

HABILLEMENS A LA MODE.

Lee, Walton & Co.

Au coin des rues de la Douane et de la Levée.

VIENNENT de recevoir par le De-Witt-Clinton, et autres arrivages récents de New York, un assortiment considérable d'habillemens à la mode, consistant en habits de drap superfin bleu noir et olive; do. de drap brusse; redingotes de do. do.; habits de chasse couleurs brutes et mélangée; surtouts de gros drap et autre; pantalons de casimir et drap superfin bleu et noir; idem de do. do. couleurs diverses; idem de do. do. drap d'Oxford couleur mélangée; gilets de dessins de différentes coupes et qualité de casimir superfin, soie, Valence et Marseille; idem de velours; idem de do. Lafayette.

Aussi :—Un joli assortiment d'habillemens d'enfant et de jeune homme, consistant en habits, vestes, gilets, pends, pantalons, &c. &c. Aussi, manteaux pour hommes, Ed Cambet et Plaid; idem pour femmes, de do. do. fine; idem en mérinos fin, à la mode; idem pour enfant et demoiselle.—Cols en cuir, cravates, bretelles, gants, &c. &c. Ainsi qu'un assortiment considérable de vêtemens convenables pour la campagne.
13 nov.

CHANGEMENT DE DOMICILE,

MR. J. RODRIGUEZ avocat, étant dans l'intention de passer dans sa maison de plaisance de la Baie St. Louis tout le temps que ses affaires du barreau lui permettront, offre à louer sa maison située rue Dumaine. Il a établi son domicile rue Toulouse, encoignure Dauphine, où il tient son étude présentement, prêt à servir du public et de ses amis. Il offre également à louer quelques uns de ses esclaves, savoir : un cuisinier, chasseur bon à tout, service très fort et très jeune; une excellente cuisinière, très jeune et sans défaite; un autre cuisinier, blanchisseuse et domestiques communs, et un petit domestique; tous français. Il loupera de plus, pour le tiers moins de leur valeur, quelques meubles meublants qui ne lui sont pas nécessaires, comme étoffe d'acajou garni en crin; Tables d'acajou, deux grandes Miroirs, ornements de cheminées, Chenets et garde feu, Cabaret complet de porcelaine de Sèvre tout doré, Pots à fleurs; le tout d'un très bon service et de mode. 13 nov—3

LES soussignés offrent à vendre à très conditions accommodantes, à leur magasin rue de la Levée, No. 39, les articles suivants :
200 paniers faïence assortie.
200 quarts do. pour les marchés mexicains.
150 barils verrerie assortie.
100 caisses blanc de baleine, 4, 5 et 6 à la livre.
96 do. chandelles de suif moulées.
56 do. chocolat de Poillions de New York, Nos. 1 et 2.
200 do. savon No. 1 de New York, de Milsbourger & Fays.
[illegible] savon à barbe.
[illegible] et 150 barrillets tabac manufacturé, de Myers, Casbys et autres marques de Richmond.
10 ballots tabac à chiquer.
60 douzaines bouteilles tabac à priser.
[illegible] de thé (Hyson) de 80 liv. chaque.
75 do. de 13 liv. chaque de thé Impérial et Young Hyson.
62 barillots beurre supérieur de Goshen.
400 caisses et 40 bques. fromage de Goshen.
200 barils sucre en pain diverses qualités.
[illegible] boîtes moutarde de New York en flacons.
[illegible] fiasches de Watson.
[illegible] manger en fer patentés.
[illegible] cardes à coton de Whitemore, numéro 40.
26 paniers bouteilles anglaises à vin, d'une pinte et d'un quart.
20 caisses vitres de 8 sur 10.
24 ballots fil à voile et autres.
5 do. doeing, ½.
5 do. sirage de Philadelphie.
240 rames papier à enveloppe et impression.
25 ballots papier à écrire assorti.
2 do. bonnets de mousseline.
3 barons indigo.
24 pipes et demi-pipes eau-de-vie de Cognac.
2 do. vieille eau-de-vie de Londres.
3 do. eau-de-vie du pays 1ère qualité.
18 do. genièvre de Hollande.
[illegible] rhum de la Jamaïque.
1 do. de whiskey d'Irlande.
10 pipes vin de Catalogne, marque de Cogswell.
21 demi-pipes et quarts de bques. vin de Porto, de Barclay.
45 pipes, demi-pipes, quarts et demi-quarts de bque. vin de Madère d'importation directe.
52 pipes et quarts de bque. vin de Canarie, de Cogswell.
30 quarts de bque. vin de Sherry, ayant droit au drawback.
50 caisses vin de Madère (coloré). Porto Malvoisie et Canarie, en pintes et quarts de pinte, de 1 à 3 douzaines dans la caisse.
150 caisses liqueurs assorties, de Angue.
25 bques. de Bitter.
40 barils parfait-amour, merise, anisette blanche, et liqueurs à la menthe.
25 barils vinaigre du Nord.
60 do. cidre.
40 do. ale-double de Mounsey.
90 do. tierçons et boucaus huile de baleine, do. raffinée, et do. pour les tanneurs
12 caisses chapeaux de Roram.
60 colis brodequins et bottes pour homme, enfant et nègre, de diverses qualités de peau.
12 colis habillemens divers.
71 charrues patentées, Nos. 1, 2, 3 et 4.
[illegible] barillets vin mousseux, ayant droit au drawback.
600 dixièmes et quarts de caisse cigarres espagnoles.
15 nov.—12 THOMPSON & GRANT.

COLLÉGE DE SPRING-HILL,

SOUS LA DIRECTION DU TRES-RÉV. DR. PORTIER, *Evêque de Mobile.*

L'ÉTABLISSEMENT, qui s'ouvrira du 1er. au 15 novembre, sous le nom de *COLLEGE DE SPRING-HILL*, est situé sur la Route Nationale de la Nouvelle-Orléans à Washington, à sept milles en deça de Mobile. L'élévation considérable de la colline de Spring-Hill, le choix heureux qui a été fait pour l'emplacement du collége, la pureté et l'abondance des eaux de source qui l'avoisinent, tout concourt à la réunion des avantages physiques qui rendent une maison d'éducation aussi saine qu'agréable. Le caractère du fondateur et les témoignages constans d'estime et de confiance dont l'honorèrent les citoyens de la Louisiane, pendant les années qu'il consacra à l'instruction de leurs enfans, offrent une garantie plus que suffisante pour la partie morale et religieuse, base nécessaire d'une bonne éducation.—Un président, deux professeurs d'Anglais, deux professeurs de Latinité, deux de langue française, un de langue espagnole, un professeur de Mathématiques, et un directeur des études, formeront le conseil du collége, sous la présidence du fondateur ou de son vicaire-général. (Le président enseignera le Grec.) Annoncer aux pères de famille, que tous ces professeurs sont déjà réunis à Spring-Hill ou le seront avant le 15 novembre, c'est leur prouver que rien ne sera épargné sous le rapport scientifique, pour assurer une éducation solide et brillante. Il est inutile d'ajouter que les Belles-Lettres, la Géographie, l'Histoire, les élémens de Physique, de Chymie et d'Astronomie, entrent dans le plan d'étude.

Le collége de Spring-Hill devant être essentiellement classique, les élèves, sans aucune exception, apprendront suivant leur âge, leurs progrès et la direction du conseil des professeurs, les langues anciennes et modernes. L'Anglais sera néanmoins exclusivement le langage de communication.

Quoique l'établissement soit dirigé par un clergé catholique, nulle influence ne sera exercée sur les opinions religieuses des enfans nés dans une autre dénomination chrétienne. On exigera néanmoins, pour le bon ordre, qu'ils assistent à tous les exercices publics, tels que la prière du matin et du soir, et le Service Divin du dimanche.

CONDITIONS :

1°. Le prix de la pension pour l'année scholastique est de $250, payables par semestre et par avance de $130.

L'instruction, les fournitures de classe, les livres, le blanchissage et le raccommodage sont compris dans le prix annuel.

2°. Un élève ne pourra être retiré qu'à la fin d'un semestre, le cas d'une maladie grave excepté; autrement le semestre commencé sera dû.

3°. Les pièces de famille qui vivent hors de Mobile où de la Nouvelle-Orléans, auront dans l'une des deux villes un correspondant, et tout correspondant sera responsable. Le maximum de l'âge pour l'admission est de douze ans.—Cette règle n'admettra aucune exception.

N. B.—1°. S'adresser pour plus amples informations à Mobile, au président ou modérateur; à la Nlle.-Orléans, à Mr. l'abbé JEANJEAN, à l'évêché. 2°. On se rend en vingt heures par la poste de la Nouvelle-Orléans à Spring-Hill. Le courrier va et vient trois fois par semaine. 3°. La colline de Spring-Hill domine d'environ 200 pieds le niveau de la mer, et les brouillards s'élèvent très rarement jusqu'à son sommet. La brise de mer règne régulièrement à certaines heures, pendant tout l'été. Depuis près d'un an que neuf personnes étrangères au climat, vivent sous le même toit, aucune d'elles n'a éprouvé la plus légère indisposition.
15 nov—18

CHIRURGIE DENTAIRE.

M. J. FONTANGES ayant changé de domicile, profite de cette circonstance pour remercier les personnes qui ont daigné l'honorer de leur confiance et pour informer le public que sa nouvelle demeure est rue Royale No. 248, entre les rues St. Anne et Dumaine.

Ayant suivi un cours complet de Chirurgie Dentaire sous les professeurs les plus distingués de Paris, il peut affirmer qu'il n'y a aucune branche de sa profession qui ne lui soit parfaitement familière. 5 nov.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, à la bourse de Hewlet, mercredi prochain 17 du courant, un TERRAIN situé à l'encoignure des rues Bourgogne et Ursulines, ayant (mesure française) 32 pieds sur la rue Bourgogne, et 28 pieds 6 pouces sur la rue des Ursulines : il y a sur le dit terrain une Maison en briques peu occupée par les Mrs. Borders.

Conditions de la vente :—Un an et billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 15 nov—3

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu mardi 16 du courant, au magasin d'encan.

3 caisses Garde-feu en cuivre; 3 do. bretagnes françaises; 3 do. coton à chemises; 1 do. toile d'Irlande; 1 do. nappes de soie assorties, &c. &c. 15 nov.

PAR T. MOSSY.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,

COUR DU 1ER. DISTRICT JUDICIAIRE,

Joseph Théodore Baudac contre ses créanciers.

EN vertu de l'autorisation de l'hon. cour susdite, il sera vendu samedi, 27 novembre 1830, à midi, au coin de la bourse d'Hewlett, les propriétés foncières et les esclaves cédés par le dit sieur J. T. Baudac à ses créanciers; savoir :

Propriétés Foncières:

Un ilet désigné sous le No. 87, formant un carré long, situé au faubourg l'Annonciation, et compris entre les rues Thespsicore, Melpomène, Apollon et Bacchus, ayant 360 pieds de face sur chacune des rues Thespsicore et Melpomène, et 240 pieds sur chacune